



RÈGLEMENT DE SÉLECTION DES FILMS

Afin de garantir une sélection de films de qualité qui respectent notre thème et nos critères, veuillez prendre connaissance du règlement ci-dessous :

Critères de Sélection des Films

1. **Genre** : Les films soumis doivent être des œuvres de fiction ou des films d'animation. Les documentaires ne seront pas acceptés.
2. **Durée** : La durée totale de chaque film, y compris les génériques de début et de fin, ne doit pas excéder 30 minutes.
3. **Origine** : un des critères est obligatoire :
 - **Producteur** : Le producteur du film doit résider ou être originaire du Vaucluse.
 - **Réalisateur** : Le réalisateur du film doit résider ou être originaire être originaire du Vaucluse.
 - **Acteurs** : Au moins un des acteurs principaux doit résider ou être originaire du Vaucluse.
 - **Lieu de tournage** : Une partie significative du tournage du film doit avoir eu lieu dans le département de Vaucluse.
4. **Présence** : Au moins un membre de l'équipe du film (producteur, réalisateur, acteur principal) doit être présent le soir de la projection.
5. **Disponibilité** : Le film ne doit pas être déjà visible sur internet

Modalités de Soumission

6. **Inscription** : Les participants doivent remplir un formulaire de soumission en ligne, incluant :
 - Les informations de contact du producteur, réalisateur et des acteurs principaux.
 - Une brève description du film (max 300 mots).
 - Un lien pour visionner le film en ligne (via une plateforme de partage de vidéos ou un service de stockage en ligne sécurisé).
7. **Format de projection des Films** : Les films sélectionnés devront être remis au format DCP

Critères d'Évaluation

8. **Originalité** : L'originalité du scénario et des personnages.
9. **Interprétation** : La performance des acteurs.
10. **Respect des Critères** : Le respect des critères de sélection énoncés ci-dessus.

Sélection

11. **Comité de Sélection** : Un comité composé de professionnels du cinéma et d'amateurs éclairés de la région sélectionnera les films qui seront projetés lors de la soirée.
12. **Annonce des Films Sélectionnés** : Les réalisateurs seront contactés par e-mail.

Dispositions Générales

13. **Droits de Diffusion** : En soumettant un film, les participants accordent aux organisateurs le droit de diffuser le film lors de la soirée court-métrage et de l'utiliser à des fins promotionnelles.
14. **Responsabilité** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de violation des droits d'auteur ou de tout autre litige lié aux films soumis.
15. **Acceptation du Règlement** : La soumission d'un film implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Nous sommes impatients de découvrir vos créations et de célébrer ensemble la richesse du cinéma de notre région.

Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez nous contacter à ebcourtproduction@gmail.com



www.ebcourtproduction.fr
Société Vaclusienne de Production de Courts Métrages
Producteur enregistré au CNC sous le n° 15616
Association déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901